

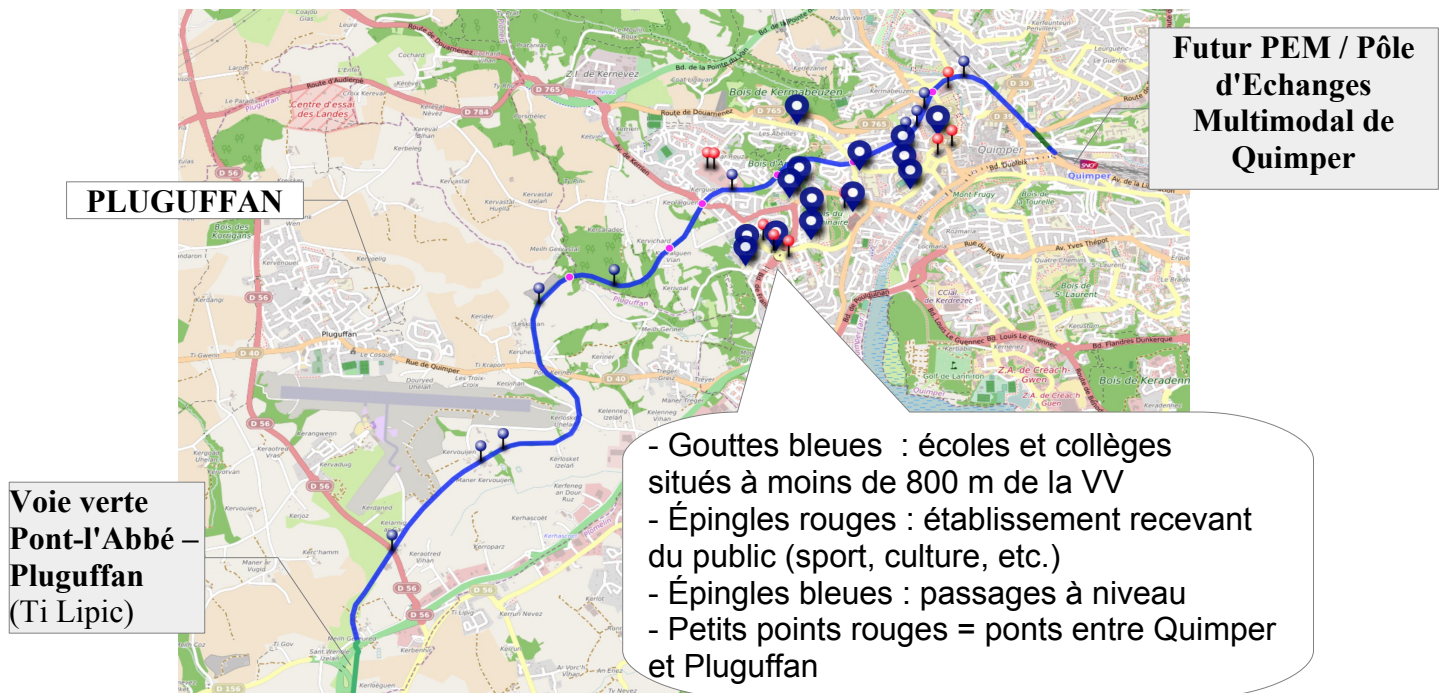
Projet de voie verte Quimper – Pluguffan - Pont-l'Abbé

Le projet de Voie Verte Quimper – Pluguffan – Pont-l'Abbé a pour objectif d'aménager une voie en site propre (réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés) utilisant l'emprise de l'ancienne voie ferrée reliant Quimper à Pont-l'Abbé, plus particulièrement sur la section comprise entre Quimper et Pluguffan (lieu-dit Ti Lipic), récemment déclassée.

Cette voie verte serait utilisable –dans des conditions idéales de sécurité– par les piétons (et randonneurs), les cyclistes, les personnes à mobilité réduite et/ou en fauteuils roulants, les pratiquants de la trottinette ou du skate-board, les patineurs (rollers), voire, dans certaines conditions, par les cavaliers.

Elle sera utilisée en tout premier lieu pour les déplacements utilitaires, mais aussi pour les loisirs et, accessoirement, pour le tourisme itinérant.

Une telle voie verte présenterait donc de nombreux avantages et s'intégrerait parfaitement dans le cadre de la transition énergétique dans laquelle la France s'est engagée au travers de l'Accord de Paris (COP 21), du Plan vélo annoncé en septembre dernier par le Premier ministre (avec pour objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2024), du Plan vélo Départemental, du Schéma directeur cyclable de QBO, avec leurs corollaires en termes de santé publique (baisse de la pollution atmosphérique, du bruit, lutte contre la sédentarité, baisse des maladies cardio-vasculaires, de l'obésité, etc.), de préservation de nos ressources énergétiques, d'amélioration de notre cadre de vie.



Intérêt pratique

Au plan utilitaire : cette voie verte offrira la possibilité, pour les habitants des communes traversées ou proches de la voie, de rejoindre les villes et villages voisins afin de se rendre à leur travail, à l'école ou au collège/lycée, d'y faire leurs courses, y accomplir des démarches administratives, participer à des activités sportives ou culturelles au sein des nombreuses associations locales, sans avoir à utiliser nécessairement sa voiture (souvent voiture en solo...). Elle permettra d'augmenter la part modale du vélo et des mobilités actives pour les déplacements quotidiens, et notamment pour les déplacements domicile-travail, dont plus de

60% font moins de 5 km et sont actuellement effectués en voiture solo... Connectée au futur Pôle d'Echanges Multimodal qui va être aménagée à la gare SNCF de Quimper, elle permettra d'offrir de nombreuses opportunités de déplacements en intermodalité (train + vélo, bus + vélo,...).

Pour les loisirs : les touristes étrangers, les Européens, les Français, les Bretons, sont de plus en plus nombreux à pratiquer le vélo pour leurs loisirs... quand ils trouvent des voies sécurisées pour y circuler en toute tranquillité, y emmener leurs enfants ou petits-enfants ! Par ailleurs, seules les voies vertes (ou autres voies en site propre) permettent d'apprendre le vélo, de faire de la trottinette, du roller, du skate, etc. sans danger. Elles sont également appréciées des promeneurs et des personnes à mobilité réduite, notamment celles circulant en fauteuil roulant. Partout où elles sont réalisées, ce type de voie est plébiscité par la population locale, et elles deviennent même alors parfois sur-fréquentées certains dimanches !!

Au plan touristique : un tel itinéraire renforcerait l'attrait touristique de l'Ouest Cornouaille, en faisant un argument supplémentaire pour la promotion de séjours de moyennes et longues durées. De plus, il amènerait un grand nombre de cyclistes itinérants à passer par chez nous, s'y arrêter pour quelques heures ou quelques nuits (voir ci-dessous les possibilités de boucles)...

Au plan sportif : de nombreux cyclotouristes sportifs, mais aussi coureurs à pied, handi-sportifs pratiquant du hand-bike ou du fauteuil, patineurs (rollers) recherchent des parcours leur permettant de pratiquer leur discipline ou de s'entraîner dans de bonnes conditions de sécurité et de confort.

Au plan éducatif : de plus en plus d'enseignants proposent (ou souhaitent proposer) des sorties pédagogiques à vélo pour leurs élèves. Ils ne peuvent généralement le faire qu'au prix d'un premier acheminement en voiture, autocar ou train, faute d'itinéraire sécurisé passant à proximité de leur établissement.

Contribution à la création d'un réseau de voies vertes à l'échelle de la Cornouaille

